



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Mars 1993

† Hommage à Paul FAHNDRICH, Président du Conseil municipal

par M. P. LEUBA, 1er vice-président

Il m'appartient, Paul, de te rendre l'hommage des Autorités de notre Commune, et je le fais d'autant plus volontiers que l'amitié qui nous liait avait sa source dans l'activité politique communale ; mais, vois-tu, j'aurais préféré, et de loin, t'adresser ces quelques mots au mois de mai prochain, en séance ordinaire de notre Conseil, quand le président nouvellement élu retrace la brillante carrière de son prédécesseur.

J'aurais dit alors qu'il serait difficile de trouver à Vernier un homme autant impliqué que toi dans la vie de notre commune, et ce, à tous les échelons : politique, social, culturel et religieux.

Pensez, voilà un homme qui rentre il y a près de vingt ans au Conseil municipal sous l'étiquette démo-chrétienne, qui en devient rapidement un membre influent, un de ces éléments incontournables avec lesquels il faut compter, un véritable chef de groupe dont l'avis et les prises de position, toujours nettes et tranchées, parfois tranchantes, entraînaient l'adhésion des siens. Il va nous manquer ce Paul incisif qui savait, de sa voix éraillée, émailler ses interventions de traits d'humour parfois grinçants.

Tu as dû passer par toutes les commissions permanentes de notre Conseil et tu as présidé avec compétence la commission des bâtiments : tu as ainsi acquis une connaissance des dossiers communaux et de leur historique qui était reconnue de chacun : penses-tu, en vingt ans, on en accumule de l'expérience, et tu ne manquais pas de faire savoir aux nouveaux, et j'en ai été un aussi, qu'une meilleure connaissance des dossiers pourrait éviter certaines interventions malvenues.

Attaché à ta commune, et désireux que les Verniolans puissent habiter à Vernier, tu défendras inlassablement les projets de constructions de logements sur notre commune : mieux, tu prendras, dès sa création il y a dix ans, la présidence de la Fondation des maisons communales et, mettant au service de la Commune tes compétences professionnelles et ton expérience des fondations immobilières cantonales, tu mettras sous toit des projets qui font qu'aujourd'hui, des gens peuvent trouver sur notre commune des logements de qualité, sans savoir que c'est beaucoup à toi qu'ils le doivent.

(suite page 3)



Sommaire

Index bleu :

Les cimetières

Index vert :

Nouvelles communales

Index rouge :

Entreprises, commerçants et artisans spécialisés à votre service, à proximité de votre domicile.

Prochain numéro :

23 avril - La fête

Journal tiré à 14'000 exemplaires

LES CIMETIÈRES

Introduction

Le respect dont on entoure la mort est propre aux hommes, les animaux ne se préoccupant guère de la carcasse de leurs congénères.

Le cimetière, la «cité des morts» est antérieure à celle des vivants, estime Mumford, dans son ouvrage «La cité à travers l'histoire» dont l'un des premiers chapitres s'intitule «Cimetières et lieux saints». Il considère que les premiers établissements humains furent les nécropoles... (F. Moruzzi, Vernier Informations, avril 1982).

C'est donc un besoin social des hommes, néanmoins traduit de façon différente - et même parfois curieuse - dans les diverses civilisations. Nous sommes, pour notre part, habitués à l'inhumation et, depuis le 19ème siècle env., à l'incinération (ouverture d'un four crématoire à Zurich en 1889).

Séjour de nos disparus, chapelle à leur mémoire, lieu de culte confidentiel, la tombe est la gardienne, outre d'un corps, d'un élément essentiel d'humanité. «...la tombe : une nécessité pour les vivants. Il n'y a pas d'être humain sans tombe, plus exactement, sans un objet dont la tombe est une des formes possibles - et aussi l'une des plus répandues - qui concrétise l'institution sociale de la mort qui, comme celle du mariage, est fondamentale ; elle est fondatrice des premières manifestations de l'existence humaine. Elle le reste aujourd'hui et le sera encore demain» déclare Mme Anne-Marie KARLEN, sociologue à Genève.

L'inhumation s'est développée avec l'avènement du christianisme, plusieurs passages de la Bible servant de référence aux croyants qui préconisent l'ensevelissement, notamment dans la première épître aux Corinthiens.

L'incinération des corps fut suggérée par des libres-penseurs à partir du 19ème (Milan et Washington en 1876). La simplification des rites funéraires se généralise peu à peu et le nombre des crémations augmente, l'inciné-

ration devenant possible chez les catholiques depuis le Concile Vatican II (1962-1965).

Il est cependant intéressant de constater qu'une majorité de personnes se retrouvent d'accord quant à la nécessité d'établir un lieu destiné aussi bien à l'ensevelissement d'un corps que d'une urne, permettant à chacun de se recueillir sur la tombe d'un être cher et de perpétuer sa mémoire.



«Les lieux de sépulture ont été souvent des amas de tombes, mais la solution du cimetière-parc connaît de plus en plus de succès. Dans les poèmes que le poète italien FOSACOLO écrivait, au début du 18ème, sur les sépulcres, il faisait déjà l'éloge des pelouses qui caractérisaient les cimetières qu'il avait pu admirer pendant son exil en Angleterre. (F. Moruzzi, I.V., avril 1982).

«Les champs de repos sont des lieux privilégiés dans lesquels le visiteur peut, tout à loisir, réfléchir sur la vie et la mort, penser à la brièveté de l'existence, évoquer la vanité humaine devant cette multitude de tombes qui renferment des gens disparus, tous retournés à la poussière, aussi bien les hauts placés que les humbles» (La mort oubliée, Ed. Pittet).

L'aspect affectif des lieux de sépulture ne doit pas être négligé. De nombreuses personnes, notamment parmi les personnes âgées, aiment à se rendre régulièrement dans les lieux où reposent leurs défunts et sont souvent tributaires des transports publics pour leurs déplacements ; leur situation géographique doit donc être choisie à proximité des lignes de transports. Les modes de sépulture ont varié au cours du temps, reflétant souvent la structure sociale de la société. Nos cimetières actuels se situent entre la tradition d'origine religieuse et une conception plus civile, avec une modification de l'organisation d'un cimetière. Avec la progression de l'incinération, les autorités ont été conduites à créer des quartiers de tombes cinéraires, à ériger des colombariums et même de prévoir la mise à disposition des familles d'un «Jardin du souvenir» (caveau de cendres commun).

La tâche de la création des cimetières, la surveillance et l'entretien sont du ressort des autorités communales, conformément à la loi sur les cimetières votée, par le Grand Conseil, en date du 20 septembre 1876, qui stipule dans ses premiers articles :

1. Les cimetières sont des propriétés communales. Ils sont soumis à l'autorité, police et surveillance des administrations municipales.
2. Aucune inhumation ne peut être faite hors des lieux ordinaires de sépulture, sauf autorisation spéciale du Conseil d'Etat.
3. Dans la règle, chaque commune doit avoir un ou plusieurs cimetières destinés à la sépulture de :
 - a) toutes les personnes décédées sur son territoire
 - b) ses ressortissants
 - c) toutes les personnes qui y sont nées, domiciliées ou propriétaires

rb

(suite page 14)

Et non content d'avoir une bonne partie de tes soirées prises par le municipal ou la Fondation, tu as encore trouvé le temps de mettre en place cette grande fête du printemps verniolan que l'on appelle la Vogue, de fonder un club de jass, et d'être un membre actif du corps des sauveteurs-auxiliaires. Il fallait à un homme aussi actif une épouse exceptionnelle, et tu as trouvé en ta femme la compagne qui t'a épaulé et secondé pendant ce long bout de chemin que vous avez fait ensemble.

Et puis, 1992 est arrivé, avec son cortège d'espoirs et de malheurs.

Les espoirs d'abord : en premier lieu, la Présidence de notre Conseil municipal, que jusqu'alors tu avais toujours refusée, et que tu considérais comme l'aboutissement de ton engagement politique. Et puis les nombreux projets de la Fondation : Poussy, Via-de-Coisson et Henri-Golay.

Quant aux malheurs, on ne les connaît que trop, mais ils nous ont fait découvrir en toi une dose d'optimisme et de courage exemplaires. Jamais je n'oublierai la force de caractère dont tu as fait preuve face aux autorités de Porrentruy lorsque tu as voulu nous faire découvrir ce Jura que tu aimais tant.

Tu attachais une grande importance à la présidence du Conseil municipal et tu as su, jusqu'au dernier moment, être digne de cette fonction en l'assumant avec cœur et caractère. Je sais que tu voulais accomplir ton mandat jusqu'au bout, tenir, comme le capitaine du vaisseau, contre vents et marées, et tu t'en sentais la force.

Le destin n'en a pas voulu ainsi. Tu nous as quittés dimanche et je crois savoir que tu n'aurais pas apprécié que l'on s'apitoie sur ton sort : j'aimerais seulement que tu puisses donner à ton épouse et à tes proches la force

de supporter ton absence. Car sois certain, cher Paul, que ton départ va laisser un grand vide, partout où tu étais présent. Le nombre de personnes qui viennent te rendre hommage aujourd'hui, représentatif de tous les échelons de notre pays, témoigne de ta large implication dans la vie de notre cité. En ce sens, tu peux être fier de ce que tu as fait de ton passage sur terre.

La commune, en tous cas, est fière de toi et surtout reconnaissante de ce que tu as fait pour elle.

Adieu, Paul. Et merci.

Patrick LEUBA
1er vice-président
du Conseil municipal

Cérémonie

Cet hommage des Autorités verniolanes a été prononcé lors du service funèbre célébré à l'église catholique de Vernier par l'abbé André COLLIARD, curé de la paroisse, en présence de représentants des autorités cantonales, du conseil administratif in corpore, de ses collègues du conseil municipal et du parti démocrate-chrétien, d'anciens conseillers administratifs et municipaux et d'une foule d'amis et connaissances.

Au cours de cette cérémonie, ont également pris la parole M. Christophe DULEX, président du parti démocrate-chrétien, section de Vernier et M. Laurent BECK, au nom de la Fondation des Maisons communales de Vernier.

Après les honneurs rendus dans l'église, le convoi funèbre, précédé de la Fanfare municipale de Vernier, a pris le chemin du cimetière de Vernier où repose maintenant M. Paul FAHNDRICH.

A son épouse et à sa famille, les autorités de Vernier renouvellent leur profonde sympathie et leur témoignage de gratitude à M. Paul FAHNDRICH pour son activité et son dévouement à la vie de ses concitoyens.

Hommage du PDC

Cher Paul,

Je crois que ton départ, si rapide, nous laisse un message, qu'il me paraît bon de méditer un peu.

De par ton engagement exemplaire, ta persévérance et surtout ton courage, tu nous as démontré qu'il faut lutter jusqu'au bout, pour les valeurs auxquelles nous croyons.

Même la sournoise maladie qui te gagnait n'a pas entamé ta volonté et ton sens de l'autre. Tu as non seulement continué ce que tu avais

entrepris, sans te plaindre, mais tu as encore fait mille projets, malgré tes forces déclinantes, que nous nous devons, maintenant, de mener à bien.

Je dirai simplement pour terminer : merci Paul ! En mon nom et en celui de tous les amis du parti, tant au niveau communal que cantonal, qui ont pu compter sur toi.

Christophe Dulex
Président
du PDC

Carte de visite

Des Entreprises et Etablissements
de la Commune de Vernier

A. DEWARRAT & G. CATTANEO S.A.

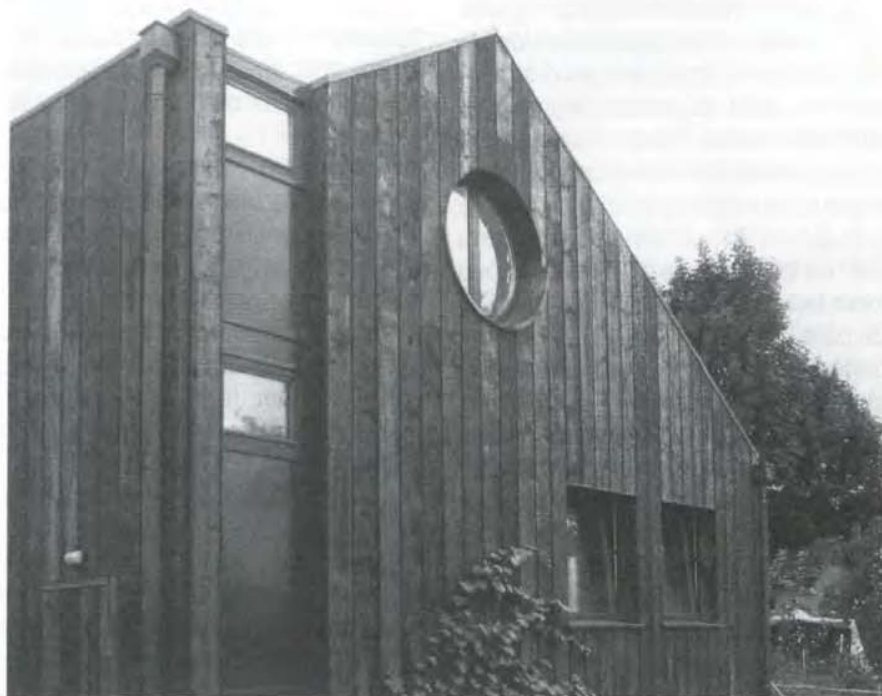
Installations sanitaires, ferblanterie

54 rue du Village - VERNIER

Tél. 341 37 30

La maison, sise au 54, rue du Village, a abrité des activités professionnelles depuis 1920 de père en fils. En 1980, la raison sociale a été transformée en société anonyme. La construction d'un atelier moderne a permis de centraliser l'administration, la technique, la fabrication ainsi que la préfabrication des articles de ferblanterie et d'installations sanitaires. L'agencement de cuisines et les transformations de chaufferies, le service d'entretien et de dépannage, en plus d'un bureau d'études, viennent compléter les diverses prestations.

Nous participons à des mandats de toute importance pour le secteur public et privé. Notre volonté est de satisfaire aux exigences les plus sévères en restant compétitifs. Nous sommes honorés quand nous pouvons faire partager notre expérience et proposer des solutions judicieuses.



Amis de la nature, ceci vous concerne !

L'Association des Intérêts de Vernier-Village (A.I.V.V.) vous convie à une promenade naturaliste avec le précieux concours du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève,

le samedi 12 juin 1993 (matin)

suivie d'un apéritif et, éventuellement, d'un pique-nique.

Nous parcourons le **site du Bois-de-la-Grille**, sur la commune de Vernier, qu'une étude du Conservatoire et Jardin botaniques de Genève de 1982,

qualifiait d'«unique mais menacé». Malgré l'embroussaillage et le manque total d'entretien de ces dernières années, il nous paraît intéressant de faire découvrir cette région pour la variété de sa végétation et sa flore inattendue résultant des différents sols qui la composent, et cela avant qu'elle ne soit plus qu'un souvenir pour ceux qui auront eu la chance de la connaître à temps. Avec l'aide des conservateurs amoureux de notre nature, chacun s'étonnera, tout au long du parcours, des découvertes que lui dévoilera ce site.

Pour des raisons d'organisation et afin de prévoir une visite par petits groupes, il nous est nécessaire de recueillir dès maintenant votre inscription. En temps voulu, un programme détaillé vous sera adressé personnellement. Cette invitation s'adresse à chacun, enfants, jeunes et moins jeunes, en tenant compte qu'il s'agira d'une marche d'environ une heure sur des sentiers étroits.



Inscription à retourner, **avant le 15 avril**, à l'A.I.V.V., Case postale 434, 1214 Vernier

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Nombre de personnes adultes : enfants : âge :

Il me plairait de participer à un pique-nique oui non

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI
RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS
INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H
ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER
TOUS LES CONSOMMABLES POUR
L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques,
filtes disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel
informatique

DI FABRIZIO Nicola SA

Transports - Terrassements

Chemin des Vidollets 69
1214 VERNIER

Natel: 077 24 56 35
Tél. 318 50 50 - bip 589
Tél. bureau: 341 39 10



ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Concessionnaire des Services Industriels (SIG)
et de l'Entreprise des Télécommunications (PTT)

98, route de Vernier Tél. (022) 797 22 20
1219 Châtelaine Fax (022) 797 33 32



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier: 2 A, ch. du Sorbier
46, r. Virginio-Malnati 1214 Vernier
1217 MEYRIN Tél. 34108 43

Natel: 077 25 73 10

**GARAGE
JACQUES VILLASCHI**

AGENCE PEUGEOT
Réparation toutes marques

20, route de Peney
1214 VERNIER
Téléphone 341 09 00

**Ce pavé est à votre
disposition pour vos**

annonces publicitaires

Prix: Fr. 100.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez :
M. Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

BÂTIMENTS-FAÇADES
MARBRERIE-SCULPTURE

Projets Dessins
Devis sur demande

ART FUNÉRAIRE
GRANITS
MARBRES
PIERRES

Jean-Jacques MELLO

Bureau :
20, rue des Moraines
1227 CAROUGE
Tél. 342 22 74 - Fax 342 77 71

Atelier :
10, chemin des Carpières
1219 AÏRE
Tél. 796 25 10



**GIUSEPPE
FURCOLO**

8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



48, route du Bois-des-Frères
1219 Aire (Genève)
Téléphone (022) 796 61 11

Succursale de Lausanne:
56, avenue de Tivoli
1007 Lausanne
Téléphone (021) 25 92 11

mangola+cie

fondée en 1890

**FABRIQUE DE FENÊTRES ISOLANTES
en bois-métal et PVC**

Spécialistes en rénovation

Cette surface est à votre disposition pour vos
annonces publicitaires

Prix : Fr. 270.-
(par numéro pour 4 parutions)

Contactez : Roland HEHLEN - Tél. 306 06 06



Eurocard UBS La Carte.

Adressez-vous à votre UBS pour bénéficier d'un conseil personnalisé concernant l'Eurocard UBS et ses multiples atouts. Nous vous renseignons volontiers.

Réussir ensemble.



Succursale de Vernier : Rue du Village 28 - Tél. 341 15 40

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

GB&M Honda. Honda aussi.

GB&M

Votre centre Honda à Genève.
Exposition - Vente - Occasions - Atelier - Carrosserie.

GARAGE BINGGELI & MÜHLEBACH SA
34, route du Nant-d'Avril, 1214 Vernier Tél. 022 785 22 00.



Activités

La reprise des activités au centre de tennis d'Aire est fixée au **jeudi 25 mars**.

Les conditions de réservation restent inchangées.

Nouveau tarif pour adultes :
Fr 10.— les 45 min.

Tarif inchangé pour enfants :
Fr 6.— les 45 min. (jusqu'à 18 ans)

La saison s'achèvera le dimanche 24 octobre.

Ecole de tennis

L'école de tennis pour **jeunes de 8 à 16 ans** reprendra son activité le **mercredi 21 avril**.

Cours de tennis - **Adultes**
dès le **jeudi 25 mars**.

Renseignements et inscriptions au centre de tennis d'Aire tél. 796.21.98.



Nouveau

A titre d'essai, la commune de Vernier installe **une couverture sur le court no 1**.

Celle-ci permettra de jouer en cas d'intempéries et d'assurer le suivi des cours de l'école de tennis.

Vu les conditions budgétaires difficiles, nous avons porté notre choix sur une construction légère.

Nous aurons la possibilité de garder l'installation durant la période de novembre à mars si nous trouvons un intérêt suffisant auprès des joueurs. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Nous espérons que cette initiative sera accueillie avec enthousiasme.

Par la même occasion, nous remercions les proches voisins de leur compréhension et de ne pas s'être opposés au projet.



Conseil municipal

Séance du mardi 9 mars 1993 - Prochaine séance mardi 6 avril

En début de séance, M. Patrick LEUBA, premier vice-président, rend hommage à M. Paul FAHNDRICH, Président, décédé le 21 février dernier, rappelant notamment que le défunt avait été élu conseiller municipal en 1974 et que, depuis lors, il avait siégé sans discontinuer.

M. LEUBA renouvelle, à la famille et au parti de M. FAHNDRICH, la sympathie des autorités et prie l'assemblée de se lever en signe de respect.

Les conseillers municipaux poursuivent leurs travaux en procédant à

l'élection, à l'unanimité, de M. Jean-Claude SEYDOUX, PDC, au poste de Président.

Ils entendent ensuite, pour information, les rapports de la Commission culturelle (M. RAMSEYER, rapp.) sur le Festival de danse et l'avenir culturel de Vernier et de la Commission sociale (M. RAMSEYER, rapp.) sur l'attribution budgétaire 1993 de l'aide humanitaire.

Les 163 jurés des tribunaux pour 1994 sont désignés à l'unanimité.

Les projets de délibération du Conseil administratif concernant la division et réunion de parcelles à l'avenue Henri-Golay (Châtelaine) et l'octroi d'un droit de superficie sur une parcelle de l'avenue Henri-Golay à la Fondation des maisons communales pour la construction de logements à caractère social sont renvoyés à la Commission des finances.

La cession du chemin Mouille-Charodon (Vernier) à l'Etat de Genève est acceptée à l'unanimité, moins 5 absentions.

Animation

Les autorités de Vernier souhaitent que cette année, à nouveau, chacun participe à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral des fenêtres, balcons ou entrées de villas.

A cette occasion, un concours est lancé parmi les habitants de l'ensemble de la commune et les concurrents seront répartis en deux catégories :

- a) Fenêtres et balcons
- b) Entrées, terrasses, villas

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été et nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales pour qu'à la période des contrôles, elles soient au maximum de leur beauté. Des prix seront attribués aux meilleures décorations.



Nous attirons votre attention sur le fait que le jury ne se rend pas dans les appartements et que seules les présentations visibles de la rue sont prises en considération.

Pour des raisons d'organisation, les candidats doivent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les autorités vous remercient d'avance de vos efforts et des soins que vous apporterez aux fleurs de

vos fenêtres et balcons, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

N.B. A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer des vases ou bacs à fleurs sur les balcons et fenêtres, mais prescrit de les fixer à l'intérieur des barrières, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.



Inscription à retourner, **avant le 30 avril**, à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier.

Catégorie fenêtres-balcons

Catégorie entrées, terrasses, villas

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule catégorie.

Mademoiselle, Madame, Monsieur (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom: Tél. :

Rue et numéro : No postal et localité :

Quand on rentre dans l'immeuble : Etage : à gauche au centre à droite



Avis communaux

Fêtes de Pâques - Horaire

Administration

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale seront fermés du

jeudi 8 avril dès 16h30 au lundi 12 avril inclus.

Réouverture : mardi 13 avril à 9 h.

Bibliothèques

Bibliothèque d'Avanchet

sera fermée du 9 au 18 avril réouverture lundi 19 selon l'horaire suivant :

Lundi : 16h - 20h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h

Bibliothèque de Châtelaine

sera fermée le lundi 12 et mercredi 14 avril sera ouverte le jeudi 15 réouverture le lundi 19 selon l'horaire suivant :

Lundi : 15h - 18h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 16h - 20h

Bibliothèque de Vernier

sera ouverte le mardi 13 avril de 16h à 20h sera fermée le mercredi 14 et le jeudi 15 avril réouverture le mardi 20 selon l'horaire suivant :

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h

Prochaines opérations électorales en 1993

6 juin	votation fédérale
26 septembre	votation fédérale
17 octobre	élect. Grand Conseil
14 novembre	élect. Conseil d'Etat
28 novembre	votation fédérale

Service de la voirie

La levée des ordures ménagères s'effectuera de la manière suivante :

Vendredi-Saint 9 avril, tournée **supprimée** et reportée au samedi 10 avril.

Lundi de Pâques 12 avril, tournée **supprimée** et reportée au mardi 13 avril.

N.B. :

La tournée du **Lundi de Pentecôte** (31 mai) est **supprimée**.

Mardi 1er juin, levée mensuelle des déchets encombrants, à l'exclusion des objets métalliques.

	 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE	DECLARATION POUR L'IMPOT CANTONAL ET COMMUNAL 1993 (CC) et pour L'IMPOT FEDERAL DIRECT 1993-1994 (FFD) Personne physique
Nom de naissance	N° de naissance	N° de domicile
A compléter avant le 15.04.1993	JA	SA
Municipalité	SA	SA

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques, afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers : le domicile et le lieu de travail.

Domicile :
En première page, sous la rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

Lieu de travail :
Attention ! Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple :

- des employés des agences de banques ;
- du personnel des commerces à succursales multiples ;
- des fonctionnaires fédéraux et cantonaux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation, gendarmes).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer VERNIER, sous la rubrique «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «DIRECTIVES» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez :

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison ;
- le code de la commune, No 43 pour Vernier (voir le tableau au dos du bordereau) ;
- le taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier.

VERNIER BOIS-GENTIL - Association de vacances

Ohé ! garçons et filles

Au CLUB BOIS-GENTIL
les vacances, c'est sympa !

- * Jeux, sports et aventure
- * Activités artistiques
- * Découverte de la nature et de l'amitié

Alors, tu viens avec nous ?

Maison BOIS-GENTIL
à Boveau s/Corbeyrier (alt. 1034 m)



Des vacances à votre convenance...
AU CLUB BOIS-GENTIL
du lundi 5 au samedi 31 juillet 1993

- pour des enfants de 6 à 11 ans
(nés entre 1982-1987)
- séjour à la carte :
départ chaque semaine.
- prix Fr 470.— pour deux semaines
transport compris.
- inscription : de suite et jusqu'au
31 mai 1993 au plus tard.

Tél. : **306.06.06** (heures de bureau)

Service social

Anniversaires Aînés

Une seule personne a fêté ses
90 ans au mois de février :

Mme Yvonne DERIVAZ,
Ch. De-Maisonneuve 12 D,
le 3 février.

Les vêtements se recyclent

Mi-décembre, la Maison GRELLOR SA a mis en place sur la Commune quatre containers rouge et jaune, avec autocollant «Terre des Hommes», qui servent à la récupération de vêtements, de linge de maison et de chaussures.

Les habits récupérés sont triés, ceux en bon état nettoyés et réutilisés, d'autres finiront en chiffons et tout le reste recyclé sous forme de fibres. Les habits doivent être emballés dans un sac en plastique.

Les points de ramassage sont :

VERNIER : Via Coisson
AVANCHETS : Rue du Grand-Bay
CHATELAINE : Ch. des Eglantines
LIGNON : Mail, derrière le
centre commercial

Soutenez cette action ! Le bénéfice en revient intégralement à «Terre des Hommes».

FIDUCIAIRE KUFFER & CIE
BUREAU COMPTABLE & FISCAL

Toutes les opérations fiduciaires
Tenue et clôture de comptabilités
ou assistance
Budgets et comptabilités analytiques
Traitement des salaires
Service fiscal:
déclaration, recours, correspondance
RÉVISION, ORGANISATION,
CONSEIL EN INFORMATIQUE, EXPERTISE
7, chemin de l'Alouette
Case postale 32 - 1219 Aire / GE
Téléphone (022) 796 35 74



Claude JORAND

**Pour tous vos problèmes
d'infiltration d'eau**

dans sous-sol, cave,
parking.

20 ans d'expériences

21, chemin Delay
1214 VERNIER
tél. 341 25 54 - Fax 341 46 01



RUE GRANGE-LÉVRIER 21
1220 AVANCHET-PARC
Tél. 022/796 28 50

B. BERTHOUD

Ecrivain Public

diplôme et maturité de commerce licence es Lettres de français

rédaction - correspondance - correction - mise au net

Tél. 796 74 72

Av. du Lignon 60

1219 Le Lignon

entreprise
DROUX

Nettoyage et revision de citernes à mazout
DéTECTEURS de fuites à vacuum VAPROTEC
Bassins de rétention système VATAG
Réfection de citernes en polyester

Ch. de la Tourelle 12
Case postale 237, 1211 GENÈVE 19
Tél. (022) 788 21 43
Fax (022) 788 21 47
Natel 077/21 69 53

**Vincent
PELLERITI**



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtelaïne
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25



Héliographie du Lignon

MiniMax S.A.

Héliographie
Photocopies noir/blanc
Photocopies couleurs laser
Agrandissement/Réduction
Reliures

SERVICE DE LIVRAISON
PARKING ASSURÉ

32, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon
Tél. 796 44 90

ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:
91, avenue de Châtelaïne
1219 Châtelaïne
Tél. 796 74 74

ATELIER:
115, route de Vernier
1219 Châtelaïne
Tél. 796 84 81

A. DEWARRAT & G. CATTANEO S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES

FERBLANTERIE

CUISINE MOBALPA

CHAUFFAGE GAZ

Rue du Village 54 - 1214 Vernier - Tél. 341 37 30 - Fax 341 02 74



**Robert
Vuillaume SA**

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier

Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45

Informations Vernier - annonces publicitaires

Annonce 1/4 de page

4 parutions: Fr. 270.- /numéro

Annonce 1/2 de page

4 parutions: Fr. 540.- /numéro

4ème page de couverture

Pleine page

4 parutions: Fr. 1200.- /numéro

Pour de plus amples
renseignements, contactez
Roland HEHLEN
Tél. 306 06 06

l'hypermarché frais+meilleur marché!



VIANDE



CREMERIE
LAITIERIE



FRUITS +
LEGUMES



CHARCUTERIE



POISSONNERIE



PLANTES +
FLEURS



PAIN +
PATISSERIE



VINS +
SPIRITEUX

HORAIRE
D'OUVERTURE
LU-VE 9-19h
SA 8-17h
Sans
interruption

plus de 60'000 articles Alimentaire et Non-Alimentaire



JUMBO Hypermarché Vernier

P Blandonnet
A côté de l'aéroport

Club Informatique du Lignon C.I.L.

51, route du Bois-des-Frères 1219 Le Lignon

Fondé en 1991, fort de 70 membres, il comporte deux sections : Amiga et PC IBM compatibles.

Ouverture Amiga :

Mardi du 17h à 22h

Mercredi de 9h à 12h pour les jeunes (dès 7 ans)

Vendredi de 19h30 à 22h30

Ouverture PC compatibles :

Jeudi de 18h à 22h

Nous organisons des cours de toutes sortes sur demande de nos membres (initiation, communication, utilisation de logiciels, DAO, PAO, etc...).

Cotisations : Fr 10.-/mois (minimum 1 année)

Renseignements: tél. 797 44 64 heures d'ouverture.

Paroisse Saint-Pie X Carrefour du Bouchet



Kermesse des 7 cités

Carrousel, stands, bar, restauration

Vendredi 23 avril : les célèbres filets de perches frais
Jazz de Chicago par "The Dry Throat Fellws"

Samedi 24 avril dès 8h : Grand marché aux fruits,
légumes et fleurs
et les quat'heures des sept cités + un repas soirée
Jazz New-Orléans : "Le Vieux Carré"

Dimanche 25 avril :

Aux apéritifs: chansons des rues, avec Armin ROBYR,
Jambon et longeole, avec belle entrée
Les musiques d'Amérique Latine à votre table

A PALEXPO



Salon international des inventions, des techniques et produits nouveaux

du 26 mars au 4 avril

et

Exposition Internationale

**Ikebana
Bonsaïs,
Jardins japonais,
Bambous.**

Mercredi 31 mars de 10h à 18h
Du jeudi 1 au dimanche 4 avril
de 9h à 22h

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



de 9h00 à 11h30 et
de 14h30 à 17h30
fermée dimanche et lundi matin

Du 1er mars au 7 avril
Lucie-Anne BURRI
Peinture artisanale sur tissus

Du 26 avril au 22 mai
Josiane TRIET-DELEZE
Patchwork

et

Robert TANNER
"Tritonnement"

A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur.

Cet espace vous est réservé



Faites-nous part de vos:
propositions, remarques, critiques,
suggestions, opinions, etc.
de vos récits, anecdotes du présent
ou du passé (illustrations à l'appui
bienvenues).
Les caricatures, dessins, concernant
des événements en relation avec la
commune, sont les bienvenus.



Savoir... participer

Rôles électoraux 1993

Selon les listes que nous venons de recevoir, voici la statistique des électeurs de la commune :

	Hommes	Femmes	Total	%	Par rapport à 1992	Par rapport à 1991	Cumul 1991 et 1992
Vernier I - Village	1.027	1.238	2.265	17	- 35	-14	-49
Vernier II - Châtelaine	1.633	2.160	3.793	29	-106	-59	-165
Vernier III - Aire/Lignon	1.827	2.415	4.242	32	- 12	-3	-15
Vernier IV - Avanchets	1.212	1.623	2.835	22	- 50	-1	-51
	<u>5.699</u>	<u>7.436</u>	<u>13.135</u>	<u>100</u>	<u>-203</u>	<u>-77</u>	<u>-280</u>

Que faire en cas de décès ?

Déclaration de décès

Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'état civil (art. 76 et suivants), le décès doit être déclaré dans les deux jours à l'officier d'état civil de l'arrondissement où il a eu lieu.

Si le décès a lieu dans un établissement hospitalier ou un établissement similaire la déclaration incombe au directeur. Pour un décès survenu à domicile, sont tenus de déclarer le décès : le conjoint, les enfants et leurs conjoints puis, dans l'ordre, le plus proche parent du défunt dans la localité, le chef du ménage chez qui le décès a eu lieu ou chez qui a été trouvé le corps, enfin toute personne qui a assisté au décès.

Quelles sont les démarches ?

Si le décès survient à domicile, la démarche la plus urgente, sur le plan administratif, est d'appeler immédiatement un médecin, si possible le médecin-traitant, afin qu'il établisse le certificat de décès. Ce document est indispensable pour la déclaration de décès à l'officier de l'état civil mais est également nécessaire pour le transport du corps du domicile dans une chambre mortuaire.

Prendre contact avec une entreprise de pompes funèbres (concessionnaire pour Vernier : Pompes Funèbres Générales SA, tél. 342.30.60), ce qui vous évitera d'accomplir vous-même toutes les démarches inhérentes à un deuil, telles que faire-part de décès, annonces mortuaires, organisation des funérailles (service religieux éventuel, inhumation ou incinération, etc.).

Les documents à fournir pour l'enregistrement d'un décès sont :

- **Genevois** : un livret de famille ou un acte de famille, à défaut un acte de mariage. Passeport ou carte d'identité et certificat de décès ;
- **Confédéré** : idem, plus permis d'établissement ;
- **Etranger** : livret de famille ou acte de mariage complet avec filiation, ou un acte de naissance avec les mentions marginales, passeport ou carte d'identité, permis de séjour, certificat de décès.

Si le décès survient dans un établissement, la déclaration de décès étant effectuée par le directeur de l'établissement, prendre contact directement avec les pompes funèbres pour l'organisation des obsèques.

Après le décès, il convient d'aviser :

- employeur ;
- bailleur de l'appartement ;
- compagnie d'assurance (sur la vie, accidents, maladie...) ;
envoi d'un certificat de décès par lettre recommandée. Indiquer le numéro de la police ou de membre. S'il s'agit d'un décès par accident, aviser téléphoniquement la compagnie d'assurance à bref délai ;
se procurer les polices et contrôler les prestations assurées. Rechercher les documents dont la compagnie a besoin pour effectuer les versements (voir les conditions générales de l'assurance) ;
demander la restitution des primes éventuellement payées d'avance ;
- AVS - caisse de retraite ;

- banque(s) ou office de chèques postaux ;
demander quels sont les documents exigés pour le transfert des carnets, actions nominatives, comptes... ;
examiner et éventuellement révoquer les procurations existantes ;
tout héritier est en droit de révoquer une procuration écrite allant au-delà de la date de décès ;
demander des avis de situation des comptes au jour du décès ;
se renseigner sur les possibilités de prélèvement immédiat pour faire face aux frais entraînés par le décès.

Frais d'inhumation

Notre commune assume, pour les personnes dans le besoin, ou ayant des difficultés financières pour couvrir les frais d'enterrement, tous les frais d'un service minimum par les soins de son concessionnaire (Pompes Funèbres Générales SA).

Rappelons également que les services de l'administration municipale (état civil, service social, etc.) sont volontiers à la disposition des familles pour les aider et les renseigner dans leurs démarches.

ROC ECLERC

POMPES FUNEBRES MICHEL LECLERC SARL
Service d'aide aux familles en deuil
24/24 - 7 jours / 7

Une équipe de professionnels pour un
service de qualité, au juste prix

79, Av. Louis-Casaï, 1216 COINTRIN
Tél. 788 88 00

**POMPES
FUNEBRES**

GÉNÉRALES SA

AV. CARDINAL-MERMILLOD 46 CAROUGE-GENÈVE

JOUR ET NUIT

42 30 60

ENTREPRISE DU GROUPE POMPES FUNEBRES GENERALES SA

DEPUIS 1888, AIDE LES FAMILLES EN DEUIL 24 H. SUR 24

A. MURITH S.A.

SALONS FUNÉRAIRES et ACCUEIL

Devis et Prix modérés

89, Bd de la Cluse
Genève - Téléphone **320 93 22**

Les cimetières communaux

Un peu d'histoire...

Le premier cimetière communal a été celui de Poussy, connu aujourd'hui sous le nom de vieux cimetière. Il entourait l'église et était réservé aux catholiques, depuis l'ordonnance de 1663. Les morts n'y étaient pas enterrés à la ligne et il y avait parfois des difficultés dans le choix de l'emplacement des fosses qui était de la compétence du curé. Les mendiants étaient enterrés à part.

Les communiens ne voulaient pas que les habitants fussent enterrés avec eux ; il y eut à ce sujet des contestations qui prirent fin en 1765 par une délimitation bien définie. La partie du cimetière la plus proche de l'église fut réservée aux communiens.

Les protestants disposaient d'un cimetière à Crotte-au-Loup qui fut désaffecté, mais généralement leurs enterrements avaient lieu à Satigny ou au Petit-Saconnex pour la population de Châtelaine et d'Aire. Il y avait le long de l'actuelle avenue Edmond-Vaucher, le cimetière juif qui disparut avec l'expulsion des juifs en 1491. Estimant que la situation des protestants était intolérable, Madame de Virvaux, épouse du châtelain de Vernier, fit don d'une parcelle jouxtant le cimetière de Poussy en 1826 qui prit le nom de cimetière des protestants. Cette parcelle fut agrandie, en 1839 et en 1857, puis réunie au vieux cimetière.

En 1912, fut invoquée la nécessité de créer un cimetière à Châtelaine. Après bien des discussions, le choix se porta sur une parcelle de 15000 m² à Aire. Le développement de cette région a pleinement justifié cette acquisition qui fut complétée en 1969.

En 1916, on se préoccupa de la création d'un nouveau cimetière à Vernier. Les discussions durèrent jusqu'en 1920 et se traduisirent par la réalisation du nouveau cimetière, au sud de la chapelle protestante, agrandi par des acquisitions successives.

Actuellement

Ancien cimetière de Vernier

(ch. de la Grille)

Les inhumations dans ce lieu de sépulture sont, en raison du manque de place, limitées et ne peuvent avoir lieu que moyennant l'achat d'une concession.

Cimetière d'Aire (ch. de Grandchamp)

Le cimetière est réservé aux personnes domiciliées dans les quartiers d'Aire, Le Lignon et Châtelaine.

La première inhumation dans ce cimetière s'est déroulée le 13 décembre 1913, après que M. Herzog, ingénieur-hygiéniste, avait procédé, le 30 octobre 1913, à l'inspection de ce nouveau cimetière et délivré un rapport favorable.

Avec l'augmentation de la population, un agrandissement du cimetière doit être envisagée en 1969.

En 1983, une nouvelle extension du cimetière doit être prévue et les travaux sont effectués, sous la direction de M. Vincent Coray, architecte, qui a dirigé l'étape précédente.



Autour d'une place centrale gravitent 3 aires distinctes comprenant respectivement 164, 72 et 70 tombes. Le mur architecturé d'enceinte a permis la création d'un colombarium pour 216 urnes.

De plus, dans le cadre d'un massif floral, il a été conçu un caveau commun de cendres (Jardin du souvenir).

Nouveau cimetière de Vernier

(ch. de Sales)

Destiné aux personnes des quartiers de Vernier-Village et d'Avanchet. Ouvert en 1919.



Comme pour celui d'Aire, une première étape d'agrandissement est prévue en 1966 avec l'aménagement de deux carrés nouveaux avec 382 tombes. Mais l'explosion démographique de notre commune se poursuivant, la nécessité d'agrandir le cimetière se fait à nouveau sentir et le 8 octobre 1985,

le Conseil municipal vote le crédit nécessaire à la première étape des travaux d'agrandissement, sous la direction de M. G. Châtelain, architecte, comprenant un quartier de tombes en terrasse, ainsi qu'un colombarium comprenant 342 niches, fermées par des plaques blanches et noires.

Le rôle des pompes funèbres

Lors d'un décès, les services de pompes funèbres doivent se charger en permanence, avec discrétion, professionnalisme et humanité : des formalités, de la coordination entre les organismes religieux et civils, de la rédaction des annonces mortuaires et de leur transmission aux journaux suisses et étrangers, de l'exécution soignée des lettres de faire-part dans un délai très court, du transfert du lieu du décès à la chapelle funéraire, des soins et de la présentation des défunts, du convoi funèbre et des voitures de famille, de l'inhumation ou de l'incinération, des transports nationaux et internationaux par voiture ou par avion, des décorations florales et des cartes de remerciements.

Sur simple appel téléphonique, en tout temps, un assistant funéraire peut se rendre à votre domicile pour vous aider à organiser ce service. Cette aide est essentielle et cet assistant porte bien son nom. S'il doit avoir une écoute attentive pour déceler les souhaits les plus profonds et les plus discrets, il a aussi un rôle de conseiller, parfois même d'éducateur. En effet, l'homme n'est que rarement confronté à pareille décision tout au long de sa vie. L'événement tragique de la mort d'un être cher ne donne pas lieu à un exercice de décision qui tombe sous le sens de l'habitude, bien au contraire.

La religion et le sens de la famille se trouvent au centre de cette décision. L'assistant funéraire, tout en faisant preuve d'une extrême discrétion, devra pourtant trouver les indices lui permettant de proposer un service correspondant à l'attente de la famille. Son rôle sera déterminant dans la rédaction de l'avis mortuaire. Il ira jusqu'à se substituer au fils absent vis-à-vis d'une veuve. L'assistant funéraire est un confident.

L'entreprise même a un devoir de service.

Ce service, pour qu'il existe, doit être complet. Dans nos cités, vous ne pouvez pas prétendre aider les familles en deuil et vous limiter dans vos propositions de service. Rien ne doit être laissé au hasard, la famille en face de vous ne vivra qu'une seule fois ce deuil. Le droit à l'erreur ne doit pas exister.

Or, il est un point où trop de laisser-aller s'est installé dans nos habitudes depuis des années : c'est l'accompagnement de nos défunts, les visites et la présentation.

La rationalisation des derniers devoirs à l'état brut, organisée dans les grands centres funéraires, ne doit pas être la seule possibilité offerte aux familles dans la tristesse.

L'entreprise doit présenter un service de salons funéraires capable de se substituer à cette «organisation».

Il s'agit de rendre certains droits aux familles, le droit de visite en permanence, le droit de voir son défunt dans de bonnes conditions, le droit de pouvoir l'entourer en toute liberté, le droit de le fleurir, le droit de prier en sa présence, le droit de recevoir ses amis et ses proches, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, comme à la maison, dans une maison funéraire digne de ce nom.

En fait, l'assistant funéraire est le protecteur de vos droits en ces moments de tristesse et d'émotion. Sa compagnie apportera l'aide qu'on voudra bien lui demander.

Le rôle des Pompes Funèbres peut être aussi un service de prévoyance funéraire, pour éviter aux proches toute complication et tous soucis au moment du décès.

Jean Murith



Vendredi 9, Dimanche 11 et Lundi 12 Avril,
à l'Occasion de Pâques, dans notre Restaurant



MÖVENPICK

Enfants jusqu'à 7 ans : gratuit
De 7 à 14 ans : Fr. 14,50
Adultes : Fr. 29.-

BRUNCH

Pas Comme les Autres...

Genève Airport

MÖVENPICK HOTEL

Cadett

21, avenue de Mategnin - 1217 Meyrin - Tél. 785.02.03